



**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET AUVERGNE-RHONE-ALPES**
SERVICE REGIONAL DE L'ALIMENTATION

AGREMENT 2018

**POUR LES SOCIETES EFFECTUANT DES TRAITEMENTS PAR FUMIGATION
POUR LA DESINFECTION DES DENREES et DES LOCAUX**

Conformément à l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture et dispositions particulières visant le bromure de méthyle, le phosphore d'hydrogène et l'acide cyanhydrique,

L'organisme : **BADIOU H.E SARL**

Adresse : **ZA DE TAULHAC
43 000 LE PUY EN VELAY**

est agréé sous le n° **AU00008 L 2018**

Sauf infraction aux prescriptions de la réglementation, cet agrément est valable du 09 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018,

Lempdes, le 09 Janvier 2018

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation,

Patricia ROOSE